

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 67570 du 12 novembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1928013S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 88838 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828662S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2019 :

Lancesseur Laurent NIGEND : 189 135 NLS : 8 039 059

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2019 :

Aubrun Martial NIGEND : 216 069 NLS : 8 069 525

Slimane Alexandra NIGEND : 173 905 NLS : 8 027 782

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2019 :

Cerveaux Landry NIGEND : 229 038 NLS : 8 084 913

Thomas-Gomes Muriel NIGEND : 70 849 NLS : 5 293 834

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL